



Neuchâtel, 8 décembre 2015

Retour sur la session des 1 et 3 décembre 2015 du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 1^{er} et 3 décembre 2015](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Budget 2016 de l'Etat

Un budget malgré tout

Le député Baptiste Hurni a présenté la position du groupe socialiste devant le parlement.

« [...] En politique comme en matière de climat et de tradition, les saisons et les années se succèdent avec leurs clichés plus ou moins heureux. Au printemps, c'est la saison des comptes avec leurs lots de chiffres écarlates ou d'ébène, en été, c'est la trêve politique, et, au début de l'hiver, c'est la saison des budgets. Ainsi, durant la saison froide, la majorité politique, quelle que soit sa couleur, a souvent tendance à montrer ses muscles, le conseiller d'Etat en charge des finances a toujours l'air plus sombre, à croire que le brouillard s'instille en lui, le Grand Conseil vit ses scènes de tragédie entrecoupées des inévitables interruptions de séance, puis chaque groupe lâche un peu de lest, personne n'est vraiment satisfait, mais la majorité de cet hémicycle parvient à construire un budget.

Cette description est certes réductrice, pleine d'ironie tant le spectacle que nous offrons ne nous grandit pas, et je m'autorise à le dire, étant depuis quelque temps un de ses acteurs. Mais enfin, quoi qu'on puisse en penser, même si nos actions pourraient sans doute être plus sobres et efficaces, au final, le Grand Conseil neuchâtelois a toujours, sans exception, doté l'Etat de son cadre financier lui permettant d'agir. Notre hémicycle n'a pas systématiquement voté le cœur léger ses budgets, car les conséquences ont parfois été dures pour les franges de la population qui ont subi de plein fouet le redressement de nos finances, en cours depuis maintenant plus de huit ans. Mais le groupe socialiste a la conviction que si notre parlement, quelle que fût sa composition, a invariablement accouché d'un budget, ce n'est pas tellement par tradition, mais c'est parce que la majorité des députés a toujours recherché l'intérêt de la population pour laquelle un budget est nécessaire.

En effet, pas de budget, pas de cadre. Pas de cadre, pas de fondement à l'action publique. Pas de fondement, pas de sécurité, mais au contraire le danger de blocage, ou pire, d'effritement voire d'effondrement.

Pourtant, cette saison des budgets telle que je viens de la décrire a brutalement changé en 2015, comme si la République et Canton de Neuchâtel avait subi un dérèglement violent de ses mœurs



politiques. Comprenons-nous bien : nous ne glorifions pas le passé, mais nous constatons qu'il a eu le mérite de faire entrer ce canton dans un redressement, trop lent pour certains, mais un redressement réel. Partant des budgets à plus de 50 millions de déficit qui étaient acceptés sans coup férir par la même majorité du parlement que celle qui est sortie des urnes en 2013, on passe à un budget 2016 avec moins de 12 millions de déficit auquel la majorité PLR-UDC a administré une fin de non-recevoir via un refus d'entrée en matière. C'est d'autant plus incompréhensible que le bloc PLR-UDC détient la majorité en commission des finances et qu'il est parfaitement à même d'amender l'ensemble du budget. Et que l'on ne vienne pas nous dire que c'est aux socialistes de porter la responsabilité du chaos de ces dernières semaines ! Ne confondons pas causes et conséquences, s'il vous plaît.

Ce premier mélodrame passé, les commissaires de la majorité acceptant finalement l'entrée en matière, on a eu droit au cirque de la droite dure. Pas d'ouverture, peu de discussion, et l'imposition abrupte d'amendements dont la plupart sont soit contreproductifs, soit carrément en contradiction avec les décisions de notre parlement, décisions parfois prises il y a un mois à peine !

Par ailleurs, cette attitude est d'autant plus incompréhensible qu'elle préfigure le programme de redressement, qui a désormais été publié. Pourquoi exiger de manière violente et sans coordination des mesures qui seront en partie prises à l'avenir ? C'est travailler à l'envers du bon sens.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, le travail de la majorité de la commission est manichéen. Il rejette toute notion de consensus. Il est méprisant envers le travail du Conseil d'Etat, pourtant particulièrement transparent bien que critiquable sur certains aspects. Il est aussi politicard, et non politique au sens noble du terme, car son but est le positionnement politique des partis PLR-UDC avant les élections communales puis cantonales, en critiquant arbitrairement le travail d'un gouvernement à majorité socialiste. Enfin, il va à l'encontre de l'intérêt général, car il casse des dynamiques là où de sérieux efforts sont déjà demandés – comme avec les amendements HNE.

Dynamique brisée encore quand le travail de la majorité de la commission crée des crises là où l'argent public nous permet l'innovation, notre plus grande richesse, comme en diminuant le budget de l'Université en dehors du cadre que nous lui avons nous-même fixé. Finalement et surtout, la volonté de cette majorité prive l'Etat des ressources nécessaires aux réformes que les groupes PLR-UDC appellent pourtant de leurs vœux, en supprimant le personnel nécessaire, sans aucune considération pour celui qui est en place.

Le groupe socialiste regrette cette attitude désinvolte et sans nuance. Nos commissaires auraient voulu un débat constructif, mené avec comme objectif l'accélération des dynamiques positives. Le plus agaçant est sans doute que le groupe socialiste, dans sa majorité, partageait de nombreux doutes des groupes PLR-UDC, notamment sur l'évaluation des recettes ou sur les reports de charges sur les communes. Mais pour discuter, il faut avoir un interlocuteur non seulement capable d'entendre, mais aussi d'écouter l'autre. Nous étions prêts à le faire et nous le restons. Puisse notre assemblée faire preuve de plus de sagesse que la commission !

Pour terminer, il convient de souligner que nous refuserons le budget si l'ensemble des amendements de la majorité venaient à passer. En effet, nous l'avons dit dans le rapport de minorité, retiré suite au revirement des groupes PLR-UDC : le budget initial était une base de travail intéressante, mais



insuffisante. Diminuer le soutien à la lecture publique, reporter des charges importantes sur les communes, ou encore maintenir un système de traitement pour la fonction publique qui est litigieux et critiqué, sans qu'aucune piste d'entente n'ait pu être esquissée durant un an et demi, nous semblaient être les plus grands défauts de la version initiale du budget 2016. Dans sa version modifiée, les amendements sur HNE/CNP de même que sur l'Université constituent des lignes rouges, à quoi il faut ajouter que le blocage des effectifs sans aucune contrepartie sur le traitement du personnel n'est pas admissible.

Si la majorité du Grand Conseil aspire à un budget soutenu par notre groupe, nous l'invitons à faire les efforts nécessaires dans ces thématiques. Si tel n'est pas le cas, elle assumera seule un budget teinté au mieux de néolibéralisme, au pire de populisme. »

Le décret du budget amendé sera finalement adopté par 59 voix contre 29 et 21 abstentions. •

Loi sur les transports publics

FIF : Une clé de répartition à clarifier rapidement

Il est revenu à la députée Corine Bolay Mercier de défendre le point de vue du groupe socialiste.

« [...] Le canton de Neuchâtel se trouve à un carrefour historique dans le domaine de la mobilité avec la volonté affichée du Conseil d'Etat de développer les transports publics. L'horaire 2016, le projet RER, le projet d'amélioration de la qualité de desserte via cinq haltes supplémentaires, les projets d'amélioration de la fréquence vers le Val-de-Travers, la Béroche, Morteau... bref autant de changements qui impliquent de repenser le financement des transports publics. D'autant plus qu'un nouveau venu, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), frappe à notre porte avec une participation cantonale de 10 millions de francs.

Le projet de loi propose 4 modifications principales.

Premièrement, le mode d'acquisition du matériel roulant pour le trafic local est revu. A l'avenir le l'acquisition de matériel roulant devra être approuvé par le Conseil d'Etat pour tout montant supérieur à 3 mio, afin que le canton dispose des moyens nécessaires à une meilleure planification des coûts financiers liés aux investissements. Ce point n'a pas suscité de discussion animée dans notre groupe et il sera accepté par le groupe socialiste.

La deuxième modification concerne les lignes à l'essai, dont le montant pris en charge par le canton s'élève aujourd'hui à 50 %. Le CE propose d'introduire une différenciation dans le financement entre pôles de développement d'intérêt cantonal (cofinancé entre communes et canton à 50 %) et les lignes



desservant les intérêts communaux (financés uniquement à 25 % par le canton). La commission a jugé qu'il était judicieux, par souci d'équité, de proposer un taux identique entre toutes les régions. Par souci de cohérence, elle a aussi estimé préférable de retenir une clé, soit le 60%-40%. Le groupe socialiste appuiera l'amendement de la commission.

La troisième modification concerne le financement et la répartition état-communes pour couvrir les frais liés au trafic régional et local.

La part communale entre toutes les communes est calculé selon deux critères : les habitants (25%) et la qualité de la desserte (75%). La qualité de la desserte est évaluée à l'aune du mode de transport, du nombre d'arrêts et de la cadence sur les lignes du territoire cantonal. De ce fait, la clé de répartition fait peser des charges plutôt lourdes sur les villes centres, ce qui peut partiellement se justifier, notamment en raison de la qualité de la desserte.

Le Conseil d'Etat propose une nouvelle clé de répartition entre Etat-communes, soit 60-40, répartition qui, a priori, n'induit pas de changement important dans le montant pris en charge par l'Etat et les communes pour une offre égale. Et puisque l'offre change avec le nouvel horaire 2016, les coûts augmentent également, ce qui implique un financement de 2 mio de plus pour les communes et de 3 mio pour le canton. L'horaire 2016, avec notamment la cadence à la demi-heure entre les différentes régions, est un vrai plus pour les années à venir et, c'est pourquoi, le groupe socialiste soutiendra la proposition du CE.

Enfin, la quatrième modification concerne le FIF. Ce point a fait l'objet de discussions nourries au sein du groupe, comme en commission d'ailleurs. Non pas, bien évidemment, que la pertinence du fonds soit remise en cause (la population neuchâteloise a accepté le FAIF à 68,7%). Ce qui fait débat, c'est le "qui paye quoi et selon quels critères". La proposition du CE de fixer une clé identique à celle du trafic régional-local, avec des critères identiques pour la répartition communale, n'a pas convaincu l'entier du groupe. En définitive, le FIF doit-il être à la charge du canton uniquement ou est-il juste de partager son coût avec les communes ? Si oui, selon quelle clé ? 60-40 ? 55-45 ? Et comment répartir la part communale entre les communes ? En regard du projet mobilité 2030, la majorité du groupe juge logique d'inclure les communes dans le financement et, eu égard aux finances plutôt... délicates de l'Etat, retenir aujourd'hui la clé 60-40 semble un compromis acceptable.

Par contre, le calcul de la répartition entre les communes ne convainc pas le groupe. Effectivement, en retenant les critères d'habitant et de qualité de la desserte à raison de 25 % et 75%, l'habitant de Neuchâtel payera 4 fois plus que l'habitant du Val-de-Ruz ! Par ailleurs, les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds payeraient 63% du FIF !

A cela s'ajoute, les craintes du groupe de voir les montants inscrits aujourd'hui servir de base de comparaison dans les discussions à venir sur la péréquation intercommunale. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste dépose un amendement, qui propose d'adapter le pourcentage des critères entre les communes. Je développerai ce point plus largement après.

En conclusion, le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat et tous les services qui ont alimenté de leurs précieuses informations les débats la commission. Le groupe acceptera le projet de loi et vous recommande le soutien à son amendement. »

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

L'amendement socialiste a finalement été retiré au profit d'un [postulat](#) repris à son compte par la commission. Il a été accepté par 93 voix contre 3.

Le projet de loi a, lui, été soutenu par 106 voix sans opposition. •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 8 décembre 2015.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.